Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 029-212901425-20260420-2026_04_09_08-DE

COMMUNE DE LOTHEY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 09 avril 2025

Date de convocation : 02 avril 2026 Date d'affichage : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf avril à dix huit heures trente , le Conseil Municipal de LOTHEY, régulièrement convoqué en session extraordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du conseil municipal de LOTHEY, sous la présidence de Madame Aurélie MACACLIN maire de la commune.

Étaient présents : M. Jacques LE JOLLEC Mme Aurélie MACACLIN, M. Gauthier VELLY, Mme Patricia HUSSON, M. MACACLIN Laurent, Mme Valérie DESMET, M. COGANT Jean-Claude, Mme Françoise LE BERRE, M. Loïc RANNOU, Mme LE GUYADER Laurie.

Laurent MACACLIN a été nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers municipaux :	10
- en exercice	10
- présents ou représentés	10
- votants	10

2026-09-04-8 OBJET : Budget primitif 2026

Madame le Maire présente la proposition de budget primitif 2025 de la commune, qui présente les inscriptions budgétaires suivantes :

Section Fonctionnement :

Dépenses :	**449.406.18 €**
Recettes :	**449 406 18 €**

Section Investissements :

Dépenses :	**173 896.98 €**
Recettes :	**254 514.00 €**

.

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 029-212901425-20260420-2026_04_09_08-DE

Suite à la réunion du jeudi 2 avril 2026 tenue avec notre CDL, au cours de laquelle les inscriptions budgétaires vous ont été présentées, des ajustements mineurs ont été apportés. Le budget de fonctionnement a été rééquilibré par une légère diminution des crédits au chapitre 012, compte 6413 relatif aux personnels non titulaires, consécutive à un ajustement des recettes notifiées par l'État, afin de garantir l'équilibre de la section de fonctionnement.

S'agissant de la section d'investissement en recettes, il vous avait été initialement proposé un montant de 255 510,85 €. Toutefois, après vérification avec le CDL, les 34 113,50 € inscrits au compte 001 ont été repositionnés en dépense d'investissement et non en recette négative comme précédemment indiqué. Par ailleurs, le chapitre 021 a été ajusté de 35 000 € à 30 000 €. Ainsi, après actualisation et addition des différents postes, le montant total des recettes d'investissement s'établit désormais à 254 514 €.
Conformément aux éléments exposés, la section d'investissement est présentée et votée en suréquilibre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,
APPROUVE l'ensemble des inscriptions budgétaires présentées par Madame le Maire pour le budget primitif de l'exercice 2026 ;
ARRÊTE le budget primitif comme suit :

- en section de fonctionnement, à la somme de **449 406,18 €** en dépenses et en recettes, assurant ainsi son équilibre réel ;
- en section d'investissement, à la somme de **148 946,48 €** en dépenses et **254 514,00 €** en recettes ;

CONSTATE que la section d'investissement est votée en suréquilibre, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur ;
PREND ACTE des ajustements intervenus à l'issue de la réunion de travail avec le Conseiller aux décideurs locaux (CDL), notamment :

- la diminution des crédits inscrits au chapitre 012, compte 6413 relatif aux personnels non titulaires, consécutive à l'ajustement des recettes notifiées par l'État ;
- la correction de l'imputation du compte 001, pour un montant de **34 113,50 €**, repositionné en dépense d'investissement ;
- l'ajustement du chapitre 021, ramené de **35 000 € à 30 000 €** ;

PRÉCISE que ces ajustements garantissent la sincérité, la cohérence et l'équilibre global du budget ;
AUTORISE Madame le Maire à mettre en œuvre le budget ainsi adopté et à procéder à l'exécution des dépenses et recettes dans le respect des crédits votés.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
LE MAIRE,
Aurélie MACACLIN

Le Maire,
Aurélie MACACLIN

